



Qu'est-ce que le consentement aux soins?

Par **Visiteur**, le **19/03/2007** à **14:33**

C'est l'autorisation qu'un professionnel de la santé doit obtenir d'une personne avant de lui prodiguer des soins ou toute autre forme de traitement.

Ce droit de consentir à des soins ou de les refuser relève de 2 principes juridiques fondamentaux qui expriment ceci :

1. La personne humaine est inviolable et elle a droit à son intégrité
2. Sauf dans les cas prévus par la loi, nul ne peut porter atteinte à l'intégrité de la personne sans avoir obtenu son consentement libre et éclairé.

Les règles s'appliquent différemment dans le cas d'une personne majeure, et dans le cas d'une personne mineure.